

BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES

FORMATION DE FORMATEUR

santé / hygiène

REF. BIOSECU FORM

OBJECTIF(S)

Connaitre le module de formation biosécurité répondant aux obligations de formation des détenteurs de volailles tel que décrit dans l'arrêté ministériel du 8 février 2016 (article 9).

Etre capable de rechercher les informations scientifiques et techniques nécessaires pour la formation des éleveurs et d'assurer une formation réglementaire d'éleveurs à la biosécurité.

PUBLIC CONCERNE

Conseillers en aviculture
Techniciens d'élevage
Vétérinaires

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

1 jour soit 7 heures

INTERVENANT(S)

Ingénieur ITAVI spécialisé en santé animale
Vétérinaire spécialité en biosécurité

COUT PEDAGOGIQUE

Cf. bulletin d'inscription

MODALITES D'INSCRIPTION DEFINITIVE

Retourner 1 bulletin d'inscription par personne **accompagné du règlement ***

* Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO. Les documents nécessaires pour ce remboursement sont envoyés l'issue de la formation et après réception du règlement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Techniques de formation

Révision et précision sur les prérequis scientifiques et réglementaires

Présentation du module de formation et des outils pédagogiques

RESPONSABLES PEDAGOGIQUE

Jean-Marie FONTANET - Ingénieur ITAVI

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Arrêté Biosécurité du 8 février 2016

MODALITE D'ACCES

a vérification du respect des prérequis et du public ciblé est à la charge de l'employeur. Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre en place les outils nécessaires.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 4 – Maximum : 15

MODALITES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation PowerPoint

MODALITE D'EVALUATION

QCM d'évaluation des connaissances

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de présence envoyée à l'employeur